



## Plainte pour détournement/Procédure?

Par **licencie**, le **03/04/2013** à **13:44**

Bonjour,

J'ai été licencié pour faute grave, le motif était la disparition de certaines remises en banque.

J'étais responsable de ce magasin, je pensais tout d'abord à une erreur comptable puis en faisant des recherches ces remises n'avaient effectivement pas disparu.

J'ai ensuite pensé à ma gérante qui passait récupérer des remises en magasin (peut-être ne l'avait-elle pas signalé à la comptable tout simplement).

Quand j'ai eu l'entretien préalable et que j'ai parlé de ses caisses qu'elle prenait, j'ai été traité de menteuse!!

C'est là que je me suis dit qu'il y a un problème.

Je vous remets dans le contexte, les banques étaient entreposées le soir dans un bureau ( tiroir sans serrure ou casier plastique ou panier ou bien boîte à chaussures).

Ce bureau était une salle de pause, mais aussi une réserve, salle pour les entretiens...

Tous entrés et sortaient de cette réserve, même les clients qui se retrouvaient à récupérer qui est entré par erreur.

Je faisais comme je pouvais car on n'avait pas de coffre.

Pour aller à la banque ce que je n'avais jamais le temps de faire étant donné la masse de travail en magasin et le manque de personnel. (remplacé souvent par des stagiaires qu'il fallait souvent former pour une semaine maxi)

Elle s'accumulait dans le bureau puis quand j'avais un peu de temps, j'en prenais 3 ou 4 pour les amener à la banque et je faisais suivre les reçus à la comptable.

Je pouvais en prendre plus car sinon à la banque il tirerait un peu la gueule vu le monde en

caisse.

Le jour de mon licenciement il m'on précisé qu'il manquait 6000 euros de caisse en l'intervalle de 5 mois ce qui m'a paru bizarre car jme suis dit que fait la comptable??

Puis 1 semaine après mon licenciement me voila convoqué par un inspecteur du service financier de la gendarmerie.

Je réponds à ses questions, il prend empreinte et photo puis je repars.

6 mois plus tard je reçois un appel de ce même inspecteur qui me convoque pour la même histoire alors j'y retourne.

Cette fois-ci ce n'étais plus une plainte contre X mais une plainte nominative.

De plus il m'accusait du cambriolage du coffre qui avait eu lieu 10 mois après mon arrivée (il contenait 5000 euros).

Depuis le coffre n'avait pas été remplacé.

L'inspecteur me dit que lui m'accuse d'avoir volé 32000 euros un chiffre qui fait tourner la tête!!

J'étais choqué, puis il m'a posé des questions sur mes jours de travail ou période de congé, planning des deux dernières années.

Heureusement j'avais mes feuilles de pointage sinon comment m'en souvenir.

(Je lui ai d'ailleurs fourni les copies de celles-ci)

À la suite de ça il m'a demandé pourquoi l'argent ne disparaît pas en mon absence (j'étais en congé 3 semaines en deux ans)

Puis comment je pense que cet argent a disparu ce qui est inexplicable pour moi car même si la gérante prenait des sachets de remise elle n'a pas pris une telle somme!!

Voilà, je suis sorti de là un peu abasourdi parce que venais d'apprendre.

C'est bien la première fois qu'on porte plainte contre moi pour du vol en 4 ans d'activité.

Quand je pense comment il m'ont fait trimer, comment j'ai remonté ce magasin en termes de chiffre en me donnant à fond, les jours de repos ou je venais bosser, tous mon investissement tous ça pour ça!!!

L'inspecteur m'a dit à la fin soit je serais convoqué au tribunal ou bien c'est lui qui me convoquera.

Il m'a dit que contacter mon avocat sous une dizaine de jours.

Savez-vous comment ça va se passer?

Il m'a demandé les coordonnées de la comptable.

Pensez-vous qu'il vont contacter ma banque pour fouiller mon compte car si c'est le cas puis-je éviter ça et leur fournir moi-même tous les relevés car la franchise c'est la honte pour moi.

J'arriverais plus à regarder ou appeler mon banquier!!

Savez-vous combien dure la procédure et qu'elle sont mes recours contre mon ex-employeur à la suite de ça.

Par **licencie**, le **03/04/2013** à **13:45**

J avais oublier,  
Merci d'avance pour vos réponses.  
Cordialement,

Par **moisse**, le **04/04/2013** à **18:33**

En l'état de votre exposé, et les nombreuses implications tant sous l'angle civil (licenciement) que pénal (vol et cambriolage) vous ne pouvez espérer obtenir grand chose ici.  
Il faut de toute urgence vous constituer avocat, lequel aura accès aux dossiers et en outre sera en mesure de les conduire.

Par **licencie**, le **04/04/2013** à **18:55**

Bonjour,  
Oui j'ai pris contacte avec un avocat qui traite énormément d'affaire au prudhomme.  
Je vais le voir demain.  
Pour le pénal je ne sais pas encore si je garde le meme avocats pour les deux affaires ou si j'essai de voir un avocat qui sera habitué a traiter ce genre de dossier.  
Car la je n'ai pas le droit de me louper.  
Merci a vous pour vos conseils.  
Cordialement,

Par **moisse**, le **04/04/2013** à **19:10**

Il me semble que l'aspect pénal l'emporte sur le civil.  
Un avocat pénaliste sera suffisamment informé pour effectuer la saisine du conseil des prudhommes et demander un sursit à statuer en attendant la conclusion du dossier pénal.  
Cette conclusion en votre faveur va fortement influencer le résultat civil, même si le pénal ne tient plus le civil en l'état.

Par **licencie**, le **04/04/2013** à **19:19**

Je savais pas que mon dossier prudhomme dépend de mon dossier au pénal.  
Je viens de l'apprendre merci :)  
Il est temps que je vois mon avocat car j ai vraiment aucune notion de tous sa.  
Merci